



L'assemblée générale 2018 (8/08/2018)

Le président présente l'action et les résultats 2017. Il met l'accent sur la nécessité pour 3A de relever trois défis majeurs : accroître sa représentativité et son efficacité en gagnant de nouveaux adhérents, organiser des liens de plus en plus étroits avec les présidents de copropriétés et trouver avec tous les partenaires de la station le bon équilibre entre conciliation constructive et contestation systématique.

La trésorière présente les résultats de l'exercice 2017. Celui-ci porte pour la première fois sur une période allant du 1er janvier au 31 décembre. Les ressources se sont élevées à 5.267€, dont 4.725€ de cotisations membres. Les charges ont été enregistrées pour 4.222,68€ ramenées en net à 3.680,68€ après rétrocession de 420,00€ sur les droits de jeu golifiques et 122,00€ d'un geste commercial de la Banque. Pour l'exercice 2018, le budget prévisionnel devrait rester équilibré en programmant des dépenses de 3.750€ et des recettes du même montant.

L'assemblée vote à l'unanimité le renouvellement pour 3 ans des mandats de MM. Yves Dhumez, Edmond Hubé et Bernard Seligmann, la nomination de M. Christian Helft ainsi que celles de M. Paul Landowski pour une durée d'un an et Mme Miren Vercollier pour une durée de deux ans.

En questions diverses, les sujets suivants ont été abordés : comment mieux faire connaître 3A ? Dynamisation d'Arc 2000 l'été ? Pérennisation du golf et du Lodge ? Nuisances sonores ? Renforcement de la propreté ? Mise en place d'actions culturelles ?

Pour plus d'infos voir le rapport moral du président sur le site internet de 3A : <https://www.trois-a.org/index.php/2018/09/16/rapport-moral-ag-2018/>



La 17ème Coupe de Golf de 3A (12/08/2018)

C'est sous un ciel parfaitement ensoleillé que s'est déroulée le dimanche 12 août la 17ème édition de la Coupe de Golf de l'association 3A.

Cent deux (102) golfeurs en ont profité pour faire valoir leurs talents en scramble à 2, les absents ayant bien sûr toujours tort de ne pas avoir profité du magnifique buffet au trou N°9 concocté par Gilles et Pierre-Yves.

La journée s'est terminée par la remise des prix traditionnellement bien dotée, des coffrets-gourmands pour les meilleurs scores et de nombreux lots offerts par les commerçants des Arcs pour le tirage au sort.

Un pot de l'amitié offert par le golf a clôturé cette très belle journée golfique.

Merci à tous les participants et partenaires.

A l'année prochaine.

Dans ce numéro

- ♦ L'AG 2018
- ♦ 17ème Coupe de Golf 3A
- ♦ Immeuble de bureaux à Arc 1600 !
- ♦ Quoi de neuf à 1600 ?
- ♦ Gestion des parkings
- ♦ En bref

DU 15 AU 22 DECEMBRE 2018



LES ARCS
FILM FESTIVAL
CINÉMA EUROPÉEN

Nous contacter

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations supplémentaires.

contact@trois-a.org

Visitez notre site web

www.trois-a.org



Un projet de construction d'un immeuble de bureaux sur Arc 1600 suscite légitimement les plus vives inquiétudes.

ADS souhaite transférer ses services administratifs qui sont actuellement installés aux Villards (Arc 1800), dans un bâtiment à usage de bureaux qui serait construit à Arc 1600 en contrebas et en continuité du bâtiment de l'ancienne école qui abrite actuellement des bureaux du service des pistes ainsi que le cabinet médical. Quelques arguments avaient pu militer initialement en faveur de cette implantation :

- l'installation du personnel d'ADS apporterait un surcroît d'activité commerciale sur Arc 1600,

- le projet inclurait un ascenseur accessible au public facilitant l'accès au centre médical (solution qui était initialement prévue par la mairie dans la résidence du Roc Belle- Face mais qui n'a pas pu être concrétisée),
- il pourrait, accessoirement, apporter à l'USPB un complément de cotisations et de recettes pour sa nouvelle chaufferie de chauffage urbain.

Malheureusement un examen du dossier de demande de permis de construire déposé par ADS a révélé que par sa taille excessive, son architecture dissonante et son implantation en entrée de station décidée sans étude sérieuse d'insertion dans son environnement, cette construction nouvelle serait fort dommageable pour les occupants des résidences voisines et affecterait gravement l'harmonie d'ensemble des constructions d'Arc 1600. En particulier, les occupants de la résidence des Trois Arcs seraient privés de la vue dégagée sur la montagne et de l'absence de vis-à-vis résultant d'un parti d'aménagement qui avait été murement réfléchi par Charlotte Perriand et ses collègues architectes-urbanistes et qui a fait de la station d'Arc 1600 un ensemble architectural homogène dont la qualité exceptionnelle a été sanctionnée en 2003 par l'octroi du label "patrimoine architectural du 20ème siècle". Fort heureusement, la municipalité a refusé de délivrer le permis de construire qu'ADS avait déposé.

Un certain nombre de propriétaires d'Arc 1600, convaincus que le lieu est vraiment mal choisi et la taille du projet excessive, ont décidé d'écrire au Maire pour exprimer les raisons de leur ferme opposition au projet d'ADS et lui demander d'être informés de tout nouveau projet d'ADS avant toute autorisation.

3A soutient cette initiative qui est destinée à contribuer à la préservation de l'esprit qui a présidé à la création et au développement de l'ensemble de la station d'Arc 1600. 3A a suggéré également que soit étudiée l'alternative d'un regroupement des services administratifs dans les emprises du vaste centre technique installé non loin d'Arc 1600. Un nouveau projet est en cours de préparation en vue de sa présentation pour avis à la commission d'urbanisme. En cas d'avis favorable de celle-ci, une nouvelle demande de permis de construire pourra être déposée et instruite... et l'arrêté accordant le permis de construire contesté selon les voies de droit ordinaire.

Affaire à suivre...



Quoi de neuf à 1600 ? Le secteur de Malgovert est en plein bouleversement.

Le Club Med - Le chantier du Club Med est en phase d'achèvement pour une ouverture le 15/12/2018. Nous apprenons que le Club sera ouvert dès l'été suivant et qu'il aurait déjà passé un accord avec le gestionnaire du Golf du Chantel ?

Le Ridge & les chalets « Hameau du Mont-Blanc » - Le chantier du "Ridge" sort de terre. Celui du "Hameau du Mont-Blanc" devrait également démarrer en 2019 pour un achèvement fin 2020. Des terrassements très visibles ont été exécutés au printemps pour la réalisation d'une piste de ski entre le Club et le Ridge (cf. photo).

On nous a assuré qu'une fois les constructions terminées tout sera OK. En particulier la hauteur du Ridge (6 à 7 niveaux) cachera la saignée de la montagne. Et les "chalets" du Hameau du Mont-Blanc - des immeubles allant jusqu'à 6 niveaux - offriront des façades de grande qualité. Pour autant on peut s'interroger quant à la qualité paysagère du résultat final :

- L'épaisseur du rideau boisé qui servait de masque au bâtiment du Club Med a été sensiblement diminuée. Le boisement ne risque-t-il pas d'en être fragilisé ? Ne faudra-t-il pas des plantations complémentaires pour le renforcer ?

- les différentes opérations ont été définies successivement, chacune avec son style, avec une forte densité et sans plan d'ensemble. Elles seront, sauf le Club Med, très visibles depuis la station d'Arc 1600. Ne risque-t-on pas de découvrir à l'achèvement des travaux une insertion paysagère regrettable dans une zone qui fait partie de l'écrin vert d'Arc 1600 ?

A suivre



Une société privée va gérer le stationnement payant à BSM/les Arcs et les parkings publics. Quelles conséquences pour les usagers des Arcs ?

Par contrat de délégation de service public (DSP), la commune a confié pour 10 ans à la société SAGS la gestion du stationnement payant et l'exploitation des parkings publics sur l'ensemble du territoire communal.

A partir de l'hiver prochain celle-ci gèrera donc le stationnement payant et les parkings publics d'Arc 1800 et d'Arc 2000 (y compris les ascenseurs). L'examen attentif du contrat et de ses annexes fait penser qu'il ne devrait pas y avoir de sensibles modifications pour les usagers et qu'il devrait plutôt en résulter une amélioration du service rendu.

L'ensemble du dispositif concernant les propriétaires ou locataires à l'année de places de stationnement sera intégralement conservé.

La modernisation progressive du matériel de contrôle d'accès et de perception du péage, l'installation de panneaux de jalonnement dynamique, l'assurance d'un fonctionnement 24H/24 avec mise en place de vidéosurveillance et l'obligation contractuelle de toute intervention urgente dans les 10 minutes à peine de pénalité, sont autant d'éléments qui paraissent aller dans le bon sens d'un meilleur service à l'utilisateur et d'une meilleure prise en compte de ses attentes.

Le tout sous le contrôle de la commune. Éric Chevalier qui avait personnellement la responsabilité du fonctionnement des péages et des parkings en régie communale devrait désormais assurer celle du contrôle de l'exploitant.

Les tarifs qui resteront inchangés en 2019, seront automatiquement réajustés chaque année selon une formule d'indexation tenant compte de la dérive des prix. Nous avons effectué une simulation a posteriori de l'effet de cette indexation. Le calcul montre une progression théorique de 1,6% par an sur la période 2015-2017, ce qui paraît acceptable.

Restera toutefois à s'assurer sur le terrain du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif pendant dix ans. Celui-ci doit être mis en place dans des délais très courts (il reste moins de deux mois avant l'ouverture de la saison d'hiver).

3A sera très attentive au respect de ces délais et, notamment à la publication le plus tôt possible du règlement intérieur du délégataire qui doit préciser les rapports avec les usagers ainsi que des documents d'informations qui leur seront destinés.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet www.trois-a.org qui donne plus de détails sur le contrat de délégation de service public relatif à la perception du stationnement payant et à la gestion des parkings publics. Le lien : <https://wp.me/p9XBNU-nm>



En bref : un extrait des nouveautés saison hiver 2018/2019

Sommet de l'Aiguille Rouge



Grande nouveauté cette année ! La Passerelle de l'Aiguille Rouge a été installée pour que chacun puisse contempler cette beauté exceptionnelle. Accessible aux piétons, aux enfants comme aux skieurs, La Passerelle se déploie sur une longueur de 35 mètres et est bornée par un garde-corps en verre au bout de chacun des surplombs.

La cabine



Touche esthétique supplémentaire, la cabine du téléphérique qui accède à l'Aiguille Rouge a été totalement relookée et affichera un rouge vif du plus bel effet.

Comborcière



Cet hiver c'est le remplacement du télésiège Comborcière qui facilitera l'accès à Arc 1600 depuis le bas de la Vallée de l'Arc. Pour remplacer le télésiège à pinces fixes de Comborcière, le choix a été fait d'installer un télésiège débrayable 4 places rénové, qui sera deux fois plus rapide que le précédent. Cet appareil à la mécanique simple et robuste assurera en effet un débit de 2400 personnes/heure.